
Demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1200-2018

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'à une séance du conseil municipal qui se tiendra le mardi 14 juillet 2026 à 19h, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure concernant l'agrandissement de la propriété du **401, chemin du Ruisseau** (*lot 2 710 815 du cadastre du Québec*) et visant à permettre une (1) dérogation au règlement de zonage numéro 1200-2018 :

1-L'agrandissement du bâtiment principal aura une marge d'implantation de 8 mètres en cour avant alors que la marge d'implantation maximale prévue par la grille des spécifications de la zone A-02 prévoit 9 mètres (*Annexe 2, grille de spécification de la zone A-02*);

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de cette séance.

Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec Isabelle Wirich, consultante externe en urbanisme par courriel au : amenagements@sjlm.ca



Daniel Prince

Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Je, soussigné, Daniel Prince, directeur général et greffier-trésorier par intérim, résident de La Tuque, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00 en ce jour, soit le 25 juin 2026.